

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	38
Nombre de pouvoirs	4
Votants	42



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 074

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GEMAPI

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Amand au nombre de 38, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie (*Arrivée à 19H18 avant le point 1*) ; DEBAENST Catherine ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; BAUMGARTEN Christophe ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence (*Départ à 19H02 et retour à 19H55 avant le point 1*) ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; PRADOUX Isabelle ; BIALOUX Claude, BERTIN Valérie, TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; BONIFAS Marina à BERTIN Valérie ; LHERITIER Laurent à PRIOURET Denis

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe ; RAVET Nadine

Par lettre reçue le 20 juin 2023, la Préfecture fait observer à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud qu'il convient de disposer de ressources propres en vue de couvrir les annuités d'emprunts.

Or, sont comptabilisées en annuités d'emprunt, le remboursement de l'avance de trésorerie fait par le Budget Principal au Budget Annexe GEMAPI en 2022 et que nous souhaitons rembourser en une fois en 2023.

Les recettes d'investissement du budget sont supérieures aux dépenses, mais ce delta ne pourra être réellement considéré comme une ressource propre qu'au Compte Administratif 2023.

Aussi, est-il proposé de procéder à l'apurement de cette avance remboursable en 2 ans soit 114 584,04 € en 2023 et 26 140,96 € en 2024, soit 140 725 €.

Le budget GEMAPI n'ayant pas vraiment d'autres dépenses d'investissement et afin de conserver les fonds pour 2024, il est proposé de le voter en suréquilibre d'investissement, comme indiqué dans la vue simplifiée de la DM 1 jointe.

La DDFIP fait savoir qu'un dégrèvement a été opéré au profit d'un particulier dans le cadre des taxes qui servent d'assise à la Taxe GEMAPI. Contrairement aux autres taxes qui sont pris en compte dans les frais de gestion de l'Etat, les dégrèvements des taxes d'urbanisation et d'environnement (Taxe d'aménagement, taxe GEMAPI) sont supportés directement par le budget de la collectivité. Le montant de dégrèvement obtenu s'élève à 71,00 € qu'il convient de régulariser par une inscription de cette somme au compte 73913 Reversement sur taxes liées à l'urbanisation et à l'environnement.

D'autres lignes sont à ajuster en fonctionnement, d'où la proposition de DM1 jointe à la présente.

Il est ainsi proposé, en annexe, une DM 1 équilibrée en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 4 950,00 € et en suréquilibre d'investissement à hauteur de 26 141,00 € (par diminution de crédits de dépenses).

CONTRE : 0
POUR : 0
ABSTENTION : 42

Adopté à l'unanimité des votants

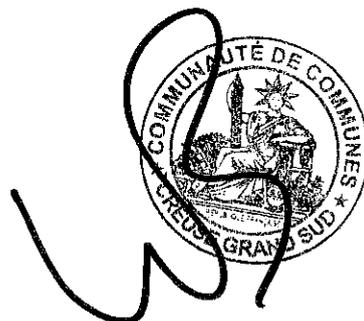
Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER le projet de DM1 du budget annexe GEMAPI tel que proposé en annexe.**

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente



23008 Code INSEE	CC CREUSE GRAND SUD GEMAPI	DM n°1 2023
---------------------	-------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1 du BUDGET GEMAPI

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6064-731 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-731 : Contrats de prestations de services	550.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6132-731 : Locations immobilières	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-731 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62871-731 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62878-731 : Remboursements de frais à des tiers	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 950.00 €	4 850.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6215-731 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-73913-731 : Reversements sur taxes liées à l'urbanisation et l'environnement	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 950.00 €	4 950.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-168751-731 : Autres dettes - GFP de rattachement	26 141.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	26 141.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	26 141.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		-26 141.00 €		0.00 €



(1) y compris les restes à réaliser